



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 5 décembre 2024

- Compte-rendu –

**Présents** : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

**Excusés** : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY

**Absents** : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN

**Secrétaire de séance** : Dominique HENRY

\*\*\*\*\*

- **Désignation** d'une secrétaire de séance : Dominique HENRY
- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2024  
Approuvé à l'unanimité
- **Accueil des élèves** délégués de classe en début de séance  
L'accueil des délégués de classe est reporté à une séance ultérieure
- **Forêt** : Renouvellement de la certification PEFC (gestion forestière durable)

Le maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à PEFC Bourgogne Franche-Comté en :

- inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
- s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans, d'un montant d'environ 200 €
- signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
- respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

## ➤ **Questions budgétaires** : ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1<sup>er</sup> janvier des crédits sur les projets gérés en AP/CP et sur les restes à réaliser.

De plus, le CGCT prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le maire peut sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En application, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents et représentés d'ouvrir, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, des crédits d'investissement sur le budget principal et sur les budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024.

### **Budget principal :**

- Compte 2046 : attribution de compensation d'investissement	14 590 € (58 359 € au BP 2024)
- Compte 2111 : terrains nus	250 € (1000 € au BP 2024)
- Compte 2121 : plantation d'arbres	500 € (2000 € au BP 2024)
- Compte 2128 : Autres agencements et aménagements :	27 250 € (109 000 € au BP 2024)
- Compte 21312 : bâtiments scolaires :	5 325 € (21300 € au BP 2024)
- Compte 21316 : équipements de cimetière	625 € (2500 € au BP 2024)
- Compte 21351 : autres bâtiments publics	8750 € (35 000€ au BP 2024)
- Compte 2152 : installations de voirie	750 € (3000 € au BP 2024)
- Compte 21568 : autre matériel et outillage	1000 € (4000 € au BP 2024)
- Compte 215731 Matériel roulant	750 € (3000 € au BP 2024)
- Compte 2158 : autre matériel et outillage	750 € (3000 € au BP 2024)
- Compte 21838 : autre matériel informatique	375 € (1500 € au BP 2024)
- Compte 21841 : matériel de bureau et mobilier scolaire	1395 € (5579 € au BP 2024)
- <b>Total :</b>	<b>62 310 € (249 238 € BP 2024)</b>

### **Budget annexe Forêt :**

- Compte 2117 Bois forêt	11250 € (45 000 € au BP 2024)
--------------------------	-------------------------------

### **Budget annexe lotissement :**

- Compte 3355 Travaux	170 000 € (680 000 € au BP 2024)
-----------------------	----------------------------------

## ➤ **Démission de trois conseillers municipaux** – mise à jour des commissions, groupes projets, et délégations aux syndicats intercommunaux

Nous avons le regret d'enregistrer la démission de trois membres du Conseil municipal : Isabelle Hocquemiller, Ludovic Jeunot et Céline Hirchi.

Prenant en compte ces démissions et quelques autres évolutions, le Conseil municipal adopte plusieurs ajustements :

- à la composition des commissions communales, comités consultatifs et groupes-projets,
- aux délégations auprès des syndicats intercommunaux

Ces nouvelles compositions et délégations sont synthétisées dans les tableaux joints au compte-rendu.



- convention avec GBM sur le reversement de la taxe d'aménagement

L'opération d'aménagement « L'Orée des Landes » sur le territoire de la commune nécessite un programme d'équipements publics nouveaux (voiries et réseaux) dont certains relèvent du champ de compétence de Grand Besançon Métropole. La Taxe d'Aménagement doit permettre le financement de ce type de programmes d'équipements publics induits par des opérations d'aménagement et de construction.

Il est donc nécessaire de conclure une convention pour préciser les modalités de reversement de la Taxe d'Aménagement entre GBM et la commune de Gennes sur le périmètre de cette opération d'aménagement. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer une convention en ce sens avec la Présidente de GBM.

➤ **Voirie** : classement de nouvelles rues dans le domaine communal public

En complément de la délibération en date du 31 octobre 2024 portant sur le recensement de la longueur de voirie communale, le Conseil municipal décide à l'unanimité le classement dans le domaine public communal de plusieurs voiries ou parties de voiries qui se trouvaient encore dans le domaine communal privé :

- rue de la Combe d'Argent - jusqu'à la limite communale de Saône
- chemin des Etangs – pour partie
- rue des Vernottes – jusqu'au tronçon de l'Association foncière
- rue des Landes – zone sur le lotissement de l'Orée des Landes
- rue du Vernois - zone sur le lotissement de l'Orée des Landes
- rue des Coupottes (nouvelle rue) - sur le lotissement de l'Orée des Landes
- chemin piétonnier Saint Gengoult - sur le lotissement de l'Orée des Landes
- espace et chemin piétonnier du lotissement - sur le lotissement de l'Orée des Landes
- chemin piétonnier de la Valière
- chemin piétonnier du Square

➤ **Recensement 2025** : informations pratiques, calendrier

Le recensement sera organisé comme prévu de mi-janvier à mi-février 2025.

Les agents recenseurs seront Mmes Martine Moralès et Chantal Borroneo.

Des informations détaillées seront adressées aux habitants en temps utile.

➤ **Implantation d'un centre de flux télécom** – présentation du projet

La commune est saisie d'une demande d'installation d'un centre de flux télécom (amplificateur de signal optique de la fibre) à proximité de la route départementale (entre la salle polyvalente et la départementale)

Un premier projet est présenté en séance, mais il se révèle à ce stade incomplet et sera débattu lors d'une prochaine séance.

➤ **Demande de subvention** du collège de Saône

Le collège de Saône sollicite les communes du plateau pour participer financièrement à l'organisation d'un spectacle à l'occasion du cinquantenaire du collège qui sera célébré en juin 2025.

L'opération est intéressante mais son coût prévisionnel apparaît élevé. Une réponse sera apportée, en concertation avec les communes voisines, lors de la préparation du budget communal 2025

- **Intercommunalité – GBM** : Travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux
  - 5 novembre : GBM comité de secteur Plateau eau-assainissement
  - 9 novembre : AG de l'association des maires ruraux
  - 12 décembre : réunion recensement à Bonnay
  - 14 novembre : GBM conférence des maires
  - 14 novembre : GBM conseil communautaire
  - 18 novembre : réunion recensement avec l'INSEE
  - 25 novembre : PLUI séminaire GBM
  - 27 novembre : Zone artisanale groupe de pilotage GBM
  - 27 novembre : GBM comité de secteur Plateau voirie à Montfaucon
  - 30 novembre : Pompiers, caserne de Saône : célébration de la Sainte Barbe
  - 4 décembre : musée de Nancray
  
- **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner
  
- **Urbanisme - Maisons Grappey et Tournoux** :
 

Présentation au conseil des plans intérieurs de la maison Tournoux.  
Possibilité de créer à l'avenir plusieurs logements dans ce bâtiment, si démolition totale de la Maison Grappey - cela permettrait de créer une continuité du trottoir (qui s'arrête actuellement au niveau de la maison Grappey)  
Le conseil donne pouvoir à la municipalité pour engager des négociations pour un éventuel achat de cette maison. Mais cet achat ne pourra être décidé qu'après étude plus détaillée par la commission, et selon les résultats de la négociation.
  
- **Bibliothèque municipale, actions en cours** :
  - Permanences durant les périodes scolaires : le mardi de 16h à 18h par Chloé Vienny  
le samedi de 10h à midi par les bénévoles  
Relâche pendant les vacances de Noël
  - Accueil des 2 classes primaires et de la classe maternelle par Chloé Vienny
  - Tous les lundis à 16h, animation des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), pour les enfants de l'école qui y participent, par un bénévole de la bibliothèque
  - Accueil des enfants et des parents pour Halloween et pour le marché de Noël des Galopins, avec séance de maquillage
  - Prochain apéro-bouquins le jeudi 12 décembre à 18h30 sur le thème  
« Le livre de votre jeunesse »
  
- **Informations**

Chloé Vienny a repris son activité le 22 novembre, à mi-temps. Un programme de travail a été établi avec elle, programme qui prend en compte les évolutions intervenues depuis son départ il y a deux ans.

\*\*\*\*\*

**Urbanisme : dossiers acceptés**

Le 12/11/2024 : déclaration préalable 025 267 24 C0023 – Edifier des panneaux solaires – Rue du Chanois – parcelle cadastrée AB 156

**Urbanisme : Dossiers refusés**

Le 15/11/2024 : déclaration préalable 025 267 24 C0022 – Edifier un portail – Rue des Vanniers – parcelle cadastrée AA 253

**Etat civil :**

Le 18/10/2024 : PACS de Monsieur CRAVE Corentin et Madame IDZIKOWSKI Léa

Le 15/11/2024 : PACS de Madame GORMOND Marine et Monsieur MAZZOLINI Marco

*Toutes nos félicitations*

Le 12/10/2024, naissance à Besançon de Jules, dont les parents, ROUSSELOT-PAILLEY Corentin et CARDON Léa sont domiciliés dans notre village.

Le 19/10/2024, naissance à Besançon de Lilas, dont les parents, KUNSTLER Martin et THIERY Lucie sont domiciliés dans notre village.

*Toutes nos félicitations aux heureux parents, et bienvenue à Jules et Lilas !*

\*\*\*\*\*

***Date du prochain Conseil municipal***

***Jeudi 6 février 2025 à 20h***

\*\*\*\*\*